

**Plan de transition Aix Marseille Université**  
Feuille de route 2025-2027

**PROTÉGER**



**Les habitats naturels**

## Introduction

Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont un rôle majeur à jouer dans la transformation de nos sociétés. Aix Marseille Université (amU), forte de son ancrage territorial, de sa diversité disciplinaire et de son rayonnement international, entend assumer pleinement cette responsabilité.

Ce plan de transition s'inscrit notamment dans la lignée du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale (SD DDRS), adopté par amU en décembre 2024. Il en constitue un prolongement, en listant particulièrement les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. Construit en s'appuyant sur les conclusions du bilan d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023, il vise à former une feuille de route plus opérationnelle pour contribuer à la réduction progressive et conséquente des émissions de gaz à effet de serre des activités de l'Université.

Ce plan de transition constitue une feuille de route ambitieuse et collective, visant à intégrer l'enjeu de la décarbonation dans tous les métiers de l'établissement : formation, recherche, vie étudiante, mais aussi dans son fonctionnement quotidien. Cet enjeu doit également être pris en compte dans les relations qu'amU entretient avec ses parties prenantes externes (partenaires, fournisseurs, collectivités, etc.) qui disposent parfois des leviers d'actions pour accélérer la décarbonation d'amU. Si ce plan de transition se concentre prioritairement sur les domaines relevant directement de la responsabilité de l'établissement —là où amU peut agir de manière concrète et ciblée— il intègre aussi cette dimension dans ses interactions avec ses parties prenantes.

Ce plan vise à mobiliser les personnels, la communauté étudiante et les partenaires dans la trajectoire de réduction de l'empreinte environnementale de l'établissement et à faire des campus de véritables laboratoires de la transition. Il repose sur une approche systémique, intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques, et s'articule autour de grands axes stratégiques : gouvernance, formation, recherche, vie de campus, mobilité, achats responsables, et biodiversité.

Ce plan est le fruit d'un travail collaboratif, nourri par les initiatives déjà existantes et par les engagements de l'établissement. Il se veut évolutif, transparent et ouvert à l'évaluation via des indicateurs précis, afin de garantir son efficacité et son appropriation par l'ensemble de la communauté universitaire.

# Sommaire

I.	Cadre, état des lieux et principes de la Stratégie de transition écologique .....	4
	État des lieux.....	5
II.	Organisation et pilotage .....	8
	La gouvernance au sein de l'Université .....	8
	Outils de pilotage de la stratégie et labellisation.....	9
III.	Objectifs.....	10
IV.	Mobilité durable .....	10
V.	Une exploitation durable du patrimoine .....	12
VI.	Achats responsables .....	13
VII.	Sensibilisation et formation.....	14
VIII.	Gestion des déchets .....	15
IX.	Préservation et valorisation de la biodiversité sur les campus .....	15
	Désimperméabilisation et végétalisation des sols.....	15
	Inventaire de la biodiversité .....	15
	Élaboration d'une charte de la biodiversité.....	16
	Renforcement des espaces verts .....	16

## I. Cadre, état des lieux et principes de la Stratégie de transition écologique

Aix Marseille Université (amU), forte de ses **17 composantes, 121 structures de recherche, 8 000 personnels et 80 000 étudiants**, figure parmi les principaux établissements d'enseignement supérieur français. Bénéficiant d'un maillage territorial unique à travers ses 54 sites implantés sur 4 départements et 10 villes (dont une antenne à Wuhan, Chine), elle est un atout considérable pour le développement économique du territoire. Cheffe de file de l'alliance européenne CIVIS, amU conjugue ancrage régional et ambition internationale. Ainsi, elle accueille plus de 12 000 étudiants internationaux, promeut la mobilité internationale et développe des partenariats stratégiques à travers le monde entier.

Forte de ce positionnement stratégique, amU a choisi de placer les enjeux de développement durable et responsabilité sociétale au cœur de son action. L'université fait face à des défis majeurs tels que la gestion énergétique d'un parc immobilier étendu et hétérogène, l'organisation de la mobilité quotidienne de plusieurs dizaines de milliers d'usagers, la préservation de la biodiversité sur ses campus, la réduction de l'empreinte carbone de ses activités ainsi que l'évolution de ses pratiques pédagogiques et scientifiques.

Consciente de ses responsabilités, amU a initié depuis plusieurs années une démarche volontariste de transition. La structuration de la politique de l'établissement en matière de développement durable et responsabilité sociétale s'est traduite notamment par :

- la création en 2023 d'une Direction générale adjointe des services en charge de la Responsabilité sociétale d'établissement, qui ancre le développement durable dans la politique de l'établissement
- la nomination en 2024 d'un Vice-président Responsabilité Sociétale de l'Établissement animant les vice-présidents en lien avec la thématique RSE, notamment la vice-présidence développement durable ou la vice-présidence Transition et territoire
- le renforcement de sa Direction du Développement Durable, qui comporte à l'automne 2025 un total de 9 personnels

Elle s'est distinguée en étant parmi les premières universités françaises à réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre, avec un premier bilan établi dès **2016** et actualisé de manière triennale depuis.

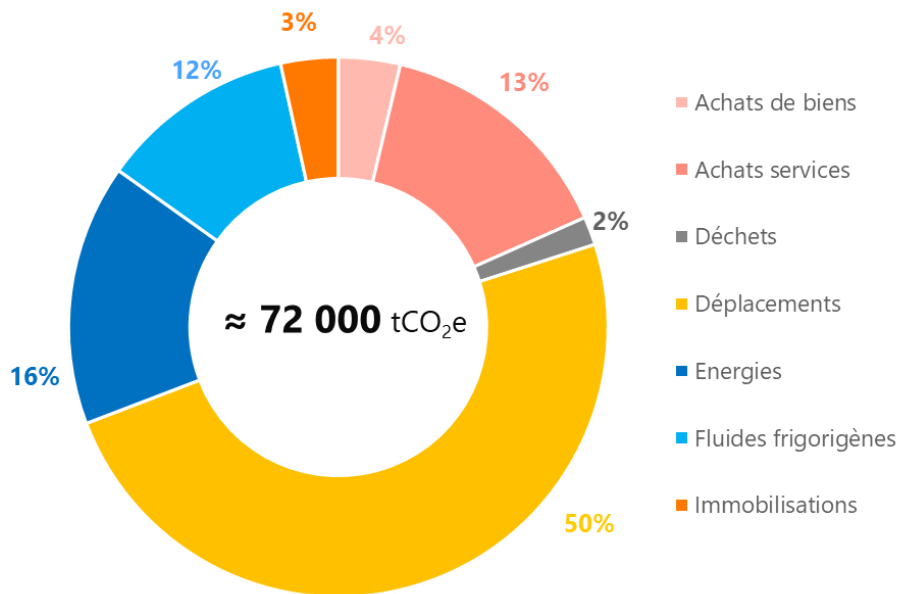
Par ailleurs, l'élaboration d'un **schéma directeur développement durable** et responsabilité sociétale, adopté fin 2024, permet d'afficher un cadre cohérent et unifié et une stratégie pluriannuelle pour renforcer la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans tous les pans de la vie de l'établissement. Ce schéma directeur propose un plan d'action formalisé résumant les principaux engagements de l'Université en matière de développement durable et responsabilité sociétale<sup>1</sup>.

La diversité des sites, la complexité des flux et la multiplicité des parties prenantes impliquées imposent une **approche systémique, transversale et participative** dans la conduite de la transition écologique. L'université bénéficie d'atouts majeurs pour relever ce défi : implication de la communauté universitaire, expertise scientifique reconnue, relations formalisées avec ses parties prenantes et engagement politique affirmé.

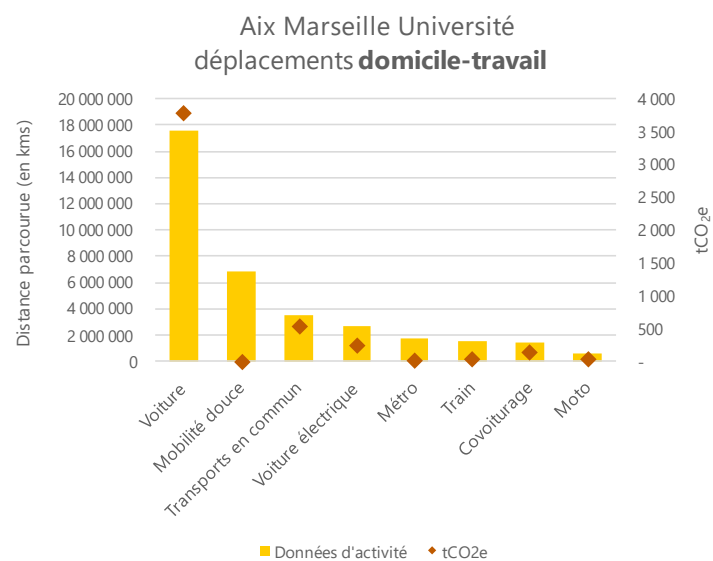
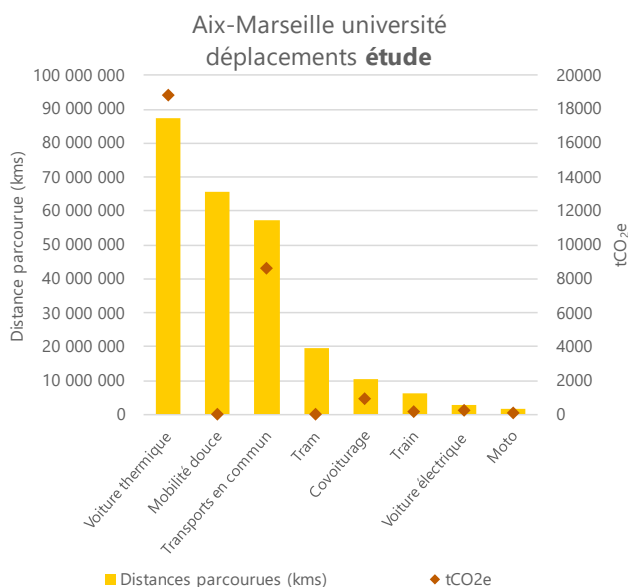
<sup>1</sup> [https://www.univ-amu.fr/fr/system/files?file=2025-02/Rapport\\_SD\\_DDRS\\_2025-02-03%20VF\\_3.pdf](https://www.univ-amu.fr/fr/system/files?file=2025-02/Rapport_SD_DDRS_2025-02-03%20VF_3.pdf)

## État des lieux

En 2023, Aix Marseille Université a généré près de **72 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**, ce qui illustre l'ampleur des enjeux liés à la transition écologique dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'analyse du bilan carbone révèle une forte concentration des émissions sur trois postes majeurs, qui structurent les priorités d'action pour les années à venir : les déplacements, l'énergie et les achats.



Le **premier poste d'émission** est la **mobilité des usagers**, représentant environ **50 % des émissions totales**. Cette prédominance s'explique par les déplacements quotidiens des étudiantes et étudiants, des personnels et de la communauté enseignante pour rejoindre les lieux d'études, de travail et d'enseignement.

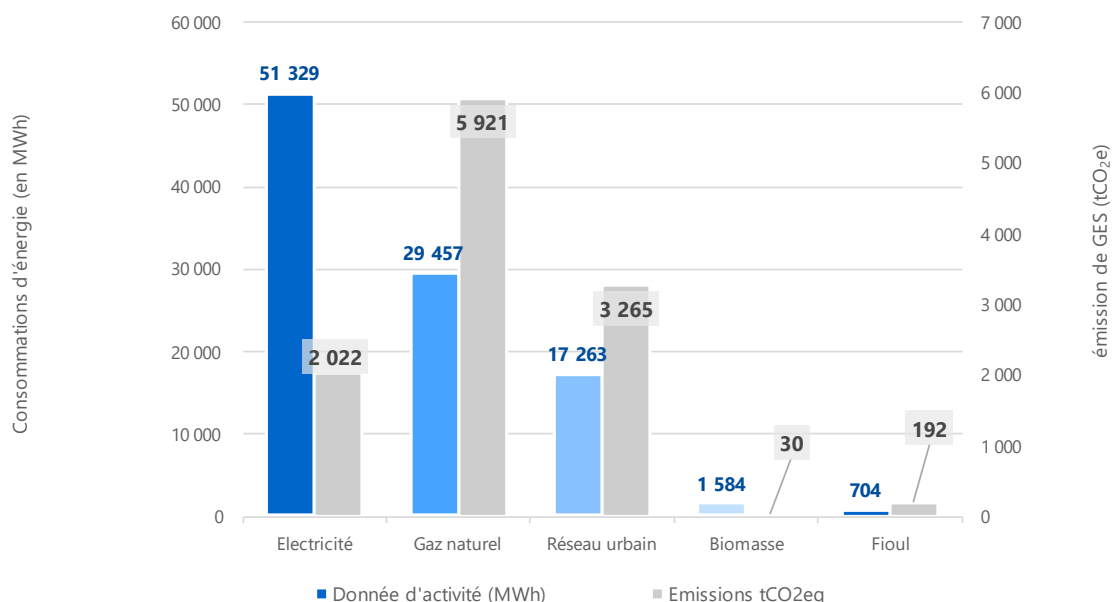


Les usagers parcourent collectivement environ 250 millions de kilomètres chaque année, tandis que les membres du personnel effectuent plus de 36 millions de kilomètres pour leurs déplacements domicile-travail et plus de 18 millions de kilomètres dans le cadre de déplacements professionnels (missions, etc.). Si la voiture reste largement dominante, il est important de souligner que les modes de déplacement peu carbonés, tels que la mobilité douce (vélo, marche) et les transports en commun, constituent respectivement la deuxième et la troisième modalité de déplacement. Bien qu'ils soient derrière la voiture, leur part est significative et représente un levier significatif pour réduire l'empreinte carbone, à condition de renforcer leur attractivité et leur accessibilité. Cette dépendance à la voiture souligne la nécessité de continuer à repenser la mobilité, en favorisant les solutions bas carbone et collectives.

En deuxième position avec près de 17% des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement se situent les achats de biens et de services. Si ce poste présente un fort taux d'incertitude en raison de l'application de ratios monétaires, par nature très incertains, on peut noter une forte prédominance des achats de service (89% du poste achats, contre 11% pour les achats de biens), avec une part significative de la maintenance multi technique et du transport. Pour les achats de bien, les meubles et bien manufacturés ainsi que les petites fournitures représentent eux 75 % des émissions. Avec environ 1/6<sup>ème</sup> du total des émissions d'amU, le poste des achats représente un poids significatif et fera donc l'objet d'actions spécifiques pour rendre la commande publique plus durable.

En troisième position se situe la consommation énergétique annuelle de l'établissement, qui, en 2023, s'élevait à **98 754 MWh**, pour des émissions estimées à **11 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**. Les consommations énergétiques se décomposent comme suit :

Consommation énergétique en kWh et émissions associées selon les vecteurs énergétiques



Bien que l'électricité représente la majorité des consommations énergétiques (plus de 50 000 MWh), son impact carbone reste limité grâce au mix français. En revanche, le gaz naturel et le réseau urbain, avec des consommations moindres, génèrent à eux seuls près de 9 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit la quasi-totalité des émissions du poste énergie. Cette disproportion souligne que le défi ne consiste pas seulement à réduire la consommation globale, mais surtout à substituer les vecteurs les plus carbonés par des alternatives bas carbone, tout en améliorant la performance énergétique des bâtiments.

Ce diagnostic constitue le socle du futur **plan de transition écologique**, conçu pour être ambitieux, réaliste et fédérateur dans un contexte national et international incertain. Il s'inscrit dans le cadre des orientations nationales (Stratégie Nationale Bas Carbone, Plan Climat du MESR) et européennes (Green Deal, Pacte vert pour l'Europe), et vise à positionner amU comme un établissement exemplaire en matière de transformation écologique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## II. Organisation et pilotage

### La gouvernance au sein de l'Université

La gouvernance autour des enjeux de transition rejoint en grande partie l'organisation mise en place par amU dans le cadre de sa responsabilité sociétale d'établissement. Ainsi, la gouvernance autour des enjeux de transition prévoit l'intervention des comités et interlocuteurs suivants :

- **Conseil d'administration (CA)**, avec l'adoption des schémas directeurs et une présentation annuelle de l'avancée de la politique de transition ;
- **Un Vice-président du pôle Responsabilité sociétale d'établissement**, en charge d'animer un pôle constitué de plusieurs vice-présidents : Développement durable, Transition et territoires, Richesse humaine et Patrimoine, Arts et création, Culture, Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, Santé et handicap, Sport, Vie étudiante ;
- **Un pôle responsabilité sociétale d'établissement** au sein de la Direction générale des services chargé de l'animation et de l'articulation des directions et services suivants : Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction Hygiène, Sécurité, Environnement (DHSE), Direction du Développement Durable (DDD), Service universitaire de Santé Étudiante (SSE), Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP), Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC), Direction de la Culture et Société (DCS), Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE) ;
- **Une Direction du Développement Durable**, composée d'un total de neuf agents et chargée de piloter et mettre en œuvre le schéma directeur DDRS et la politique de transition de l'Université, en lien avec toutes les structures de l'Université ;
- **Un Conseil d'Orientation pour le Développement Durable (CODD)**, réunissant des parties prenantes internes et externes de l'établissement, dans un rôle de conseil et d'avis ;
- **Un Conseil du Climat**, composé de membres de la gouvernance et d'experts du monde académique, chargé notamment d'émettre un avis consultatif ainsi que des recommandations sur les éléments de la politique amU au sujet la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces instances peuvent s'appuyer sur des comités dédiés chargés d'assurer la cohérence des actions DDRS avec la stratégie globale de l'établissement et du suivi global de la mise en œuvre de la politique de transition.

## Outils de pilotage de la stratégie et labellisation

Pour piloter la stratégie DDRS, amU s'appuie sur une équipe de pilotage dédiée, chargée de s'assurer de la mise en œuvre des actions du plan et de son suivi. Ce suivi s'effectue notamment via des fiches actions, en annexe du SD DDRS, définissant des objectifs et indicateurs et fournissant ainsi un outil de pilotage simple<sup>2</sup>.

Par ailleurs, Aix Marseille Université est engagée dans une démarche de labellisation DDRS, qui vise à distinguer les établissements ayant déjà atteint une certaine maturité dans la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale dans leurs actions et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche de labellisation est fondée sur le référentiel DDRS et la démarche d'autoévaluation DDRS créés par France Université et la Conférence des grandes écoles et coordonnés par l'association CIRSES. Celle-ci permet de réaliser un état des lieux des pratiques DDRS sur tous les pans de l'activité de l'établissement et d'en mesurer régulièrement les avancées. Cet état des lieux est réalisé depuis 2013 au sein d'amU. Aix Marseille Université a déposé, à l'automne 2025, une candidature au label DDRS, traduisant son engagement dans une démarche DDRS structurée et ambitieuse. Cette candidature avait d'ailleurs été inscrite dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'établissement pour la période 2023-2025.

---

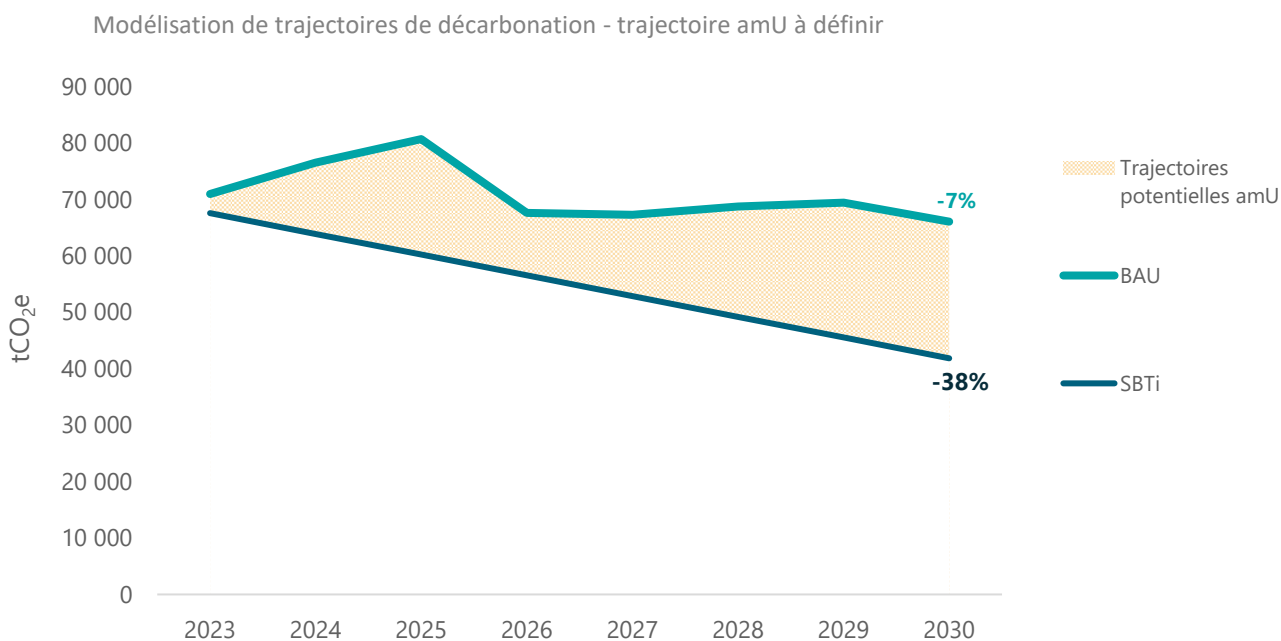
<sup>2</sup> À titre d'exemple, élaborer une charte biodiversité servant de référence pour la gestion des espaces verts amU, associé à l'évolution de la surface d'espaces verts au sein de l'établissement ou l'élaboration d'un plan de mobilité durable, associé à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement liées aux déplacements (suivi trisannuel), cf. [https://www.univ-amu.fr/fr/system/files?file=2025-02/Rapport\\_SD\\_DDRS\\_2025-02-03%20VF\\_3.pdf](https://www.univ-amu.fr/fr/system/files?file=2025-02/Rapport_SD_DDRS_2025-02-03%20VF_3.pdf)

### III. Objectifs

amU a travaillé en 2024 à une trajectoire de réduction de l’empreinte carbone de ses activités, en mettant en parallèle l’évolution tendancielle de ses activités et la trajectoire à suivre pour respecter les engagements de l’accord de Paris à court termes.

À l’horizon 2030, les émissions devraient se situer entre celles de la trajectoire *Business As Usual* (BAU) et celles de la trajectoire SBTi. La trajectoire BAU correspond à une projection sur cinq ans des données relevées entre 2017 et 2023, calculée à partir des postes d’émissions disponibles. La majorité des données ont été extrapolées sur la base de ratios par étudiant, ces données étant suivies et disponibles sur l’ensemble de la période.

L’adoption d’un schéma directeur DDRS, d’un plan de sobriété énergétique et d’un plan de transition doivent permettre à amU de se rapprocher autant que possible de la trajectoire dite SBTi (*Science-based Target Initiative*), en travaillant principalement sur la réduction des émissions liées à la mobilité (renforcement de la mobilité douce, baisse du volume de déplacements), sur une politique renforçant la sobriété énergétique ou encore sur la réduction des émissions liées aux achats, en renforçant la durabilité des achats de l’établissement.



### IV. Mobilité durable

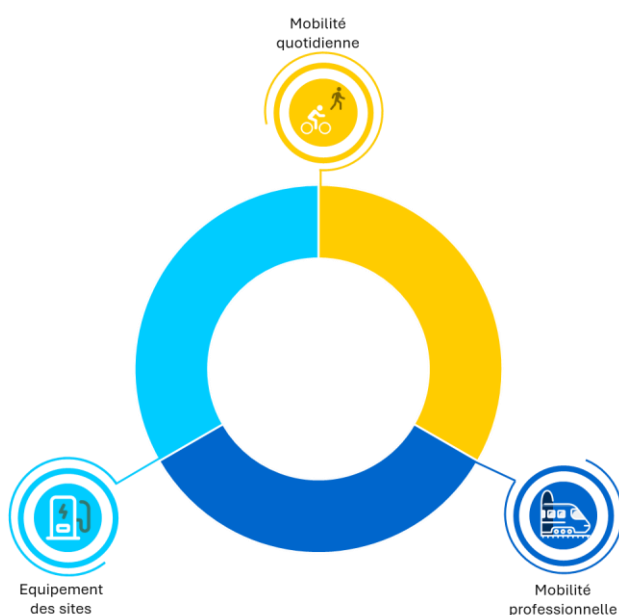
La mobilité constitue un enjeu central de la transition écologique d’Aix Marseille Université. Avec plus de cinquante sites répartis sur quatre départements, les déplacements quotidiens des usagers, personnels et partenaires représentent environ la moitié des émissions de l’établissement.

Consciente de cette réalité, amU a engagé dès 2016 une démarche de comptabilité carbone, intégrant les émissions liées aux transports. En 2024, une enquête de mobilité d’envergure a été menée auprès de l’ensemble de la communauté universitaire. Elle a recueilli près de 7500 réponses, dont 53 % d’étudiantes et d’étudiants, permettant de dresser un diagnostic précis des pratiques de déplacement.

Les résultats révèlent une distance domicile-campus de 17 kilomètres en moyenne pour les personnels et près de 15 kilomètres pour les étudiantes et étudiants, se traduisant par de fortes émissions liées à la mobilité du quotidien. L'enquête a révélé une part de la voiture de 38% comme mode de déplacement principal, avec une forte disparité entre les usagers (25%) et les personnels (52%). Cette part significative de la voiture individuelle comme mode de transport principal, s'explique en partie par la dispersion géographique des sites et la faible interconnexion de certains campus avec les réseaux de transports en commun. Toutefois, une part croissante des usagers recourt aux transports collectifs, au vélo, ou à la marche, en particulier dans les zones urbaines bien desservies. L'usage du train pour les déplacements professionnels est déjà largement intégré dans les pratiques, conformément aux orientations nationales visant à limiter les trajets en avion sur le territoire métropolitain.

L'Université est par ailleurs en train de formaliser un plan de mobilité durable, avec un objectif de présentation au Conseil d'administration de l'Université prochainement.

La mobilité constitue également un levier d'innovation sociale et organisationnelle. Le développement du télétravail, du covoiturage, et des services de mobilité douce (vélos en libre-service, navettes inter-campus, parkings relais) offrent des perspectives concrètes pour réduire les émissions, améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité des campus. Par ailleurs, amU a mis en place, pour ses personnels, l'organisation de la semaine de travail en 4 jours ou 4 jours et demi, avec une réduction attendue de la mobilité domicile – travail des agents choisissant ce type d'organisation du travail. Dans le cadre du présent plan de transition, amU s'engage à faire de la mobilité un axe stratégique, articulé autour de trois volets complémentaires :



### 1. Mobilité professionnelle

Aix Marseille Université poursuit la **transition de sa flotte de véhicules administratifs**, en engageant une décarbonation progressive du mix de motorisations, une réduction du nombre de véhicules, et une mutualisation renforcée des moyens de transport lorsque cela est possible. Des actions de formation à l'écoconduite sont également prévues pour les personnels concernés.

Concernant **les déplacements inter-sites**, l'université souhaite limiter les mobilités des étudiants et étudiantes entre différents lieux de formation en optimisant le déploiement des enseignements et des équipes pédagogiques. Pour les personnels, le recours aux outils de visioconférence sera encouragé comme levier efficace de réduction de l'impact environnemental de l'établissement. Si ces modalités ne conviennent pas à toutes les réunions,

amU encourage le recours à la visioconférence pour les réunions courtes, si cela permet de réduire les déplacements. Cet objectif est néanmoins à concilier avec la qualité de vie au travail et le besoin des interactions sociales pour nos personnels.

Enfin, amU a **renforcé début 2025 les contraintes d'utilisation du train** pour les déplacements professionnels : le recours au train est désormais obligatoire pour les trajets pouvant être

effectués en moins de 4 heures, recommandé au-delà, et l'accès à la première classe est facilité pour améliorer les conditions de déplacement et encourager son adoption.

## 2. Mobilité quotidienne :

L'université met en œuvre un **dispositif d'incitation financière au report modal**, notamment à travers le **Forfait Mobilités Durables (FMD)** et la **Prise en Charge Partielle des Titres d'abonnement (PCTA)**. Ces mesures visent à encourager les personnels à adopter des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

La poursuite du télétravail, ainsi que l'introduction de nouvelles modalités d'organisation du travail, avec la possibilité d'organiser sa semaine de travail en 4 ou 4,5 jours constituent également des leviers puissants pour réduire les déplacements domicile-travail. Par ailleurs, amU souhaite continuer à soutenir financièrement et à promouvoir le covoiturage, afin de lutter contre la pratique de l'autosolisme, particulièrement répandue sur les sites périphériques.

## 3. Équipement des sites :

La politique de mobilité durable s'appuie sur une amélioration continue des infrastructures. **Aix Marseille Université poursuit l'équipement en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**, afin de faciliter la recharge des véhicules personnels (étudiants, personnels, visiteurs) et de permettre celle des véhicules administratifs à propulsion électrique ou hybride. L'université prévoit également d'**élargir l'offre de stationnements pour vélos et trottinettes**, en proposant des solutions simples et/ou sécurisées, adaptées aux différents profils d'utilisateurs. Enfin, la **mobilité piétonne** sera favorisée dans tous les projets de nouveaux campus et dans les opérations de réhabilitation du bâti existant, afin de renforcer l'accessibilité, la sécurité et le confort des déplacements internes.

La politique de mobilité durable d'amU est portée par la Direction du Développement Durable comprenant un agent dédié au portage du plan de mobilité durable et des actions qui en découlent. Cet agent travaille en lien étroit avec la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et Logistique qui porte les missions d'installation des aménagements liés à la mobilité (arceaux vélo, bornes rechargeables, etc.).

Par ailleurs, amU poursuit son action auprès des autorités organisatrices des mobilités sur ses différents territoires d'implantation afin de favoriser une accessibilité durable et attractive en direction de ses 54 sites (infrastructures viaires, transports en commun, services à l'utilisateur, politique tarifaire)

## V. Une exploitation durable du patrimoine

La transition énergétique d'Aix Marseille Université repose sur une **double approche de sobriété et d'efficacité**, visant à réduire significativement les consommations tout en améliorant la performance des équipements. Ce principe est inscrit au cœur du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), qui depuis 2018 affirme la volonté de faire du patrimoine immobilier un levier majeur de la transition. Le SPSI 2023-2028 renforce cette ambition en mobilisant les projets immobiliers autour des enjeux de consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Dans cette dynamique, amU a adopté en décembre 2022 son Plan de sobriété, qui prévoit des dispositions techniques et organisationnelles pour améliorer l'exploitation des bâtiments : régulation des températures de chauffage et de rafraîchissement, gestion des périodes d'inoccupation, éclairage, consommation d'eau, etc. amU rend ainsi obligatoire des périodes de fermeture annuelles de ses sites pour un total de 5 semaines (3 semaines l'été, 2 semaines l'hiver). Ces périodes de fermeture concernent toutes les structures de l'Université tout en tenant compte des dispositifs et/ou contraintes spécifiques liés à chaque structure ainsi que des décisions de fermeture votées par les

conseils des composantes. En outre, la Direction générale des services diffuse annuellement des consignes pour les périodes de début et de fin du chauffage et de la climatisation, dans une optique de sobriété énergétique. De plus, un groupe de travail sur le nomadisme réunit des représentants des organisations syndicales, de la gouvernance et des directions sur le sujet du nomadisme, visant à faciliter l'accueil des personnels sur d'autres sites que leur site de rattachement, afin de réduire les déplacements inter-sites.

Toutefois, l'application de ces mesures reste partielle et hétérogène, en raison de contraintes techniques et organisationnelles. Pour garantir leur mise en œuvre, l'université prévoit d'organiser régulièrement des réunions de pilotage de l'exploitation énergétique sur ses différents sites, réunissant les interlocuteurs clés (Direction en charge du patrimoine, de la sécurité, hygiène et environnement et du développement durable) afin d'identifier les leviers d'action les plus efficaces.

Dans une logique de sobriété renforcée, amU prévoit également l'**élaboration d'une charte d'usage des locaux**, définissant les recommandations en matière de régulation thermique. Ce cadrage vise à concilier confort des usagers, soutenabilité économique, et trajectoire de réduction de l'empreinte écologique, avec un objectif de -40 % de consommation énergétique d'ici 2030 par rapport à 2012. Cette charte sera appliquée aux nouveaux projets immobiliers ainsi qu'aux opérations de rénovation ou d'adaptation des locaux, et servira de référence pour les arbitrages liés aux travaux de climatisation.

La gestion des fluides frigorigènes constitue un autre enjeu majeur. Ces émissions représentent environ 12 % des émissions totales de gaz à effet de serre de l'établissement, soit près de 8 500 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, selon des hypothèses de **consommation et de taux de fuite qui devront être réévaluées**. amU s'engage à améliorer la connaissance de son parc de climatisation, afin de fiabiliser les données d'émissions et de mettre en œuvre des actions de réduction ciblées. L'université respectera les seuils de Potentiel de Réchauffement Planétaire (PRP) définis dans l'Annexe 4 du règlement européen sur les gaz fluorés lors de toute nouvelle installation ou remplacement de matériel de climatisation et intégrera au travail sur la charte d'usage des locaux des préconisations concernant l'utilisation de la climatisation.

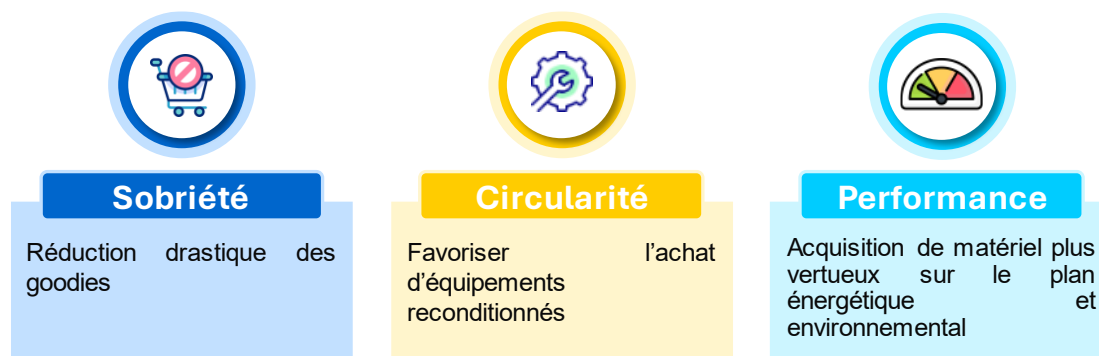
Pour accompagner ces transformations, l'université déploie **des compteurs et sous-compteurs électriques**, avec un minimum d'un compteur par bâtiment et une installation plus large dans les laboratoires les plus consommateurs. Financé dans le cadre du **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP)**, ce dispositif permettra de mesurer les consommations, de planifier des objectifs, d'agir via des plans d'action individualisés, et de suivre les résultats dans une logique d'amélioration continue.

Enfin, dans un contexte de patrimoine très hétérogène, tous les sites ne disposent pas encore des infrastructures techniques nécessaires à un pilotage énergétique fin. amU vise donc la **généralisation des outils de gestion technique à distance (GTB/GTC)** pour les nouveaux bâtiments, et la **formation des agents techniques** à leur utilisation, afin de permettre une régulation précise des températures et une optimisation des usages.

## VI. Achats responsables

La commande publique constitue un levier stratégique de transformation pour Aix Marseille Université, représentant à elle seule plus de 13 000 tonnes CO<sub>2</sub>e d'émissions annuelles.

Afin de réduire l’empreinte carbone associée aux achats, l’établissement s’engage dans une politique d’achats responsables, articulée autour de trois axes :



Par ailleurs, un appel à projet (AAP) Amidex consacré aux équipements, ouvert au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2025, vise à encourager l’acquisition de matériel plus vertueux sur le plan énergétique et environnemental. Cet AAP cherche à favoriser la jouvence des équipements dans une logique de sobriété. Cette politique s’inscrit dans le cadre du Plan national pour des achats durables (PNAD 2022–2025), qui impose l’intégration d’au moins une considération environnementale dans 100 % des marchés publics d’ici 2025.

Enfin, la politique d’achats durables d’amU sera formalisée dans un **Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER)**, devant être présenté aux instances au cours du premier semestre 2026. Ce schéma, porté par la Direction de la Commande Publique (DCP) en lien avec les composantes et les services, s’accompagne d’un **programme de formation** à destination des acteurs de la commande publique.

## VII. Sensibilisation et formation

Aix Marseille Université s’engage à intégrer les enjeux de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS) dans les parcours de formation et les pratiques professionnelles, conformément aux orientations du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. Un cours de 10 heures sur la TEDS est ainsi proposé depuis la rentrée 2025 à toutes les composantes, répondant à l’exigence du MESR d’intégrer un enseignement sur la TEDS dans l’ensemble des formations du cycle Licence. La Direction du Développement Durable propose un accompagnement aux composantes pour le déploiement de ce socle dans toutes les formations, certaines composantes ayant développé un enseignement spécifique sur ces enjeux de transition. Ce module vise à transmettre les fondamentaux scientifiques, éthiques et opérationnels liés aux grands défis environnementaux et sociaux contemporains. Par ailleurs, l’établissement proposera, à partir de la rentrée universitaire 2026, un certificat universitaire (CU) de 60 heures sur la transition écologique pour un développement soutenable. Ce CU, proposé gratuitement et de manière optionnelle à l’ensemble des étudiants, favorisera sensibilisation et la mobilisation des étudiants et améliorera leur formation aux enjeux de durabilité.

Une offre de formation approfondie sera également développée pour les enseignants-chercheurs et les doctorants afin de pouvoir proposer ce même module à l’enseignement. Portée par la chargée de projet certification TEDS de la DDD, cette offre de formation sera proposée à tous les nouveaux enseignants-chercheurs recrutés. Ces actions contribueront à faire évoluer les pratiques pédagogiques et scientifiques, en cohérence avec les engagements nationaux et les attentes sociétales.

## VIII. Gestion des déchets

L'université prévoit la mise en place de dispositifs de tri des emballages, afin de faciliter le tri pour les usagers et à améliorer le taux de valorisation des déchets recyclables. Cette mesure est portée par un chargé de projet dédié au sein de la DDD ainsi que par le pôle logistique de la DEPIL. Le déploiement de la collecte au sein d'amU devrait débuter progressivement au cours du premier semestre 2026.

Parallèlement, les points de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) seront adaptés afin de mieux répondre aux flux réels de déchets non recyclables, tout en évitant les saturations et les erreurs de tri.

Ces actions sont pensées comme des leviers contribuant à l'amélioration du suivi des volumes de déchets et de leur modalité de valorisation. L'amélioration de ce suivi permettra d'affiner notre connaissance des émissions associées aux déchets produits sur nos sites et ainsi de mettre en place des actions de réduction associées au traitement des déchets. Elles seront accompagnées d'une campagne de sensibilisation auprès de la communauté étudiante et du personnel, visant à encourager les comportements responsables et à garantir l'efficacité du dispositif.

Enfin, l'université s'engage à suivre et évaluer les résultats de cette politique à travers des indicateurs de performance environnementale, notamment le taux de tri et le volume de déchets recyclés. Ces données sont d'ores et déjà intégrées au bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement et permettent d'ajuster les actions en continu.

## IX. Préservation et valorisation de la biodiversité sur les campus

Aix Marseille Université s'engage à faire de la biodiversité un pilier de son plan d'action environnemental. Cette orientation vise à renforcer la résilience écologique des campus, à améliorer le cadre de vie des usagers et à contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique.

### Désimperméabilisation et végétalisation des sols



Aix Marseille Université a déjà conduit un projet de désimperméabilisation et végétalisation sur son campus de Saint-Jérôme à Marseille, sur une surface totale d'environ 6 000 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du COMP, un projet similaire est en cours sur le campus marseillais de Saint-Charles. Projets portés par son Chargé de mission Biodiversité, l'établissement a par ailleurs candidaté à des appels à projets pour obtenir des financements externes pour conduire de nouveaux projets de désimperméabilisation sur d'autres campus.

Ces projets visent à la fois à restaurer la capacité d'infiltration des sols, à limiter les effets des îlots de chaleur urbains et à améliorer la qualité de vie sur les campus. Ces espaces seront ensuite végétalisés avec des espèces locales et adaptées au climat méditerranéen, favorisant la biodiversité des sols et une régulation thermique naturelle.



### Inventaire de la biodiversité



Un large inventaire de la biodiversité a été réalisé en 2025 sur les sites d'amU, à partir de données de cartographie de la topographie et hauteur de la canopée (données LIDAR). Cette cartographie permettra d'identifier les zones à fort potentiel écologique et de prioriser les actions de conservation. L'action se poursuivra en 2026 pour améliorer et renforcer les inventaires de la biodiversité sur les campus de l'établissement. L'objectif est de positionner les campus comme des lieux d'observation, d'étude et de conservation de la biodiversité, en lien avec les missions scientifiques de l'université.

## Élaboration d'une charte de la biodiversité

Une charte de la biodiversité, coconstruite par le Chargé de mission Biodiversité et la VP DD avec les parties prenantes (étudiant.es, personnels, chercheurs, gestionnaires d'espaces verts) a été élaborée et adoptée au Conseil d'administration en janvier 2025. Elle servira de référentiel pour l'aménagement paysager et la gestion des espaces extérieurs, en intégrant des principes de :



- Sobriété,
- Résilience
- Valorisation des écosystèmes.

Cette charte doit favoriser une appropriation collective des enjeux écologiques. Pour renforcer son impact, elle est accompagnée d'un plan d'action dédié, recensant les actions déjà menées et les nouveaux projets pour renforcer la biodiversité sur les campus.

## Renforcement des espaces verts



L'université s'engage à augmenter la surface et la qualité écologique des espaces verts sur ses campus. Les plantations privilégieront des essences adaptées, ainsi que des espèces mellifères et fruitières (fleurs, arbres à baies), afin de soutenir les pollinisateurs et la faune locale. La DEPIL comprend dans son pôle logistique, un référent espace verts en charge de porter tous les projets de végétalisation et d'entretien des espaces verts. Ces aménagements seront conçus pour favoriser la continuité écologique et renforcer la trame verte du territoire, tout en améliorant le bien-être des usagers.